

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

1 June 1988

Doc. 5905

REPORT

on the Assembly and young people in Europe¹
(Rapporteur : Mr ADRIAENSENS)

I. Draft order

presented by the Committee on Culture and Education²

The Assembly,

1. Recalling its Recommendation 902 (1980) on youth co-operation in Europe, and Recommendation 1019 (1985) on the participation of young people in political and institutional life ;
2. Repeating its call for greater recognition by Assembly committees and political groups of the preoccupations of young people in Europe, and for the closer involvement of young people in Assembly activities ;
3. Welcoming, as an interesting initiative, the decision by the Liberal, Democratic and Reformers Group to invite on a regular basis two youth representatives to participate in group meetings during Assembly sessions,
4. Calls on the other political groups to follow this example and for the provision of financial support from the Assembly budget ;

1. See Recommendation 902 (1980).

2. a. Adopted unanimously by the committee on 6 May 1988.

Members of the committee: Mr Tummers (*Chairman*), Mrs Pack, Mr Robles Orozco (*Alternate: de Puig*), (*Vice-Chairmen*), Mrs Brogle-Sele, MM. Burke, Cem, Chartron (*Alternate: Bassinet*), Conceição, Deyannis, Esteves, Faulds, Mrs Fischer, M. L. Gustafsson, Mrs Hammarbacken, Mrs Hennicot-Schoepges (*Alternate: Mr Burger*), Mrs Hubinek, MM. Hunault, Jessel, Sir Russell Johnston, MM. Kontoyannopoulos, Malfatti, Manzolini, Möller, Monfils (*Alternate: Eicher*), Mrs Morf, MM. A. Müller, G. Müller (*Alternate: Mrs Pack*), Nuñez (*Alternate: Roman*), Mrs Offenbeck, MM. Özarslan, Pécriaux, Rauti, Soell, Thorarinsson, Thoresen, Mrs Trautmann (*Alternate: Mr Baumel*), MM. Van der Werff, Zammit Dimech.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

b. See Order No. 441 (Standing Committee, 30 June 1988).

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

1^{er} juin 1988

Doc. 5905

RAPPORT

sur l'Assemblée et les jeunes en Europe¹
(Rapporteur : M. ADRIAENSENS)

I. Projet de directive

présenté par la commission de la culture
et de l'éducation²

L'Assemblée,

1. Rappelant sa Recommandation 902 (1980) relative à la coopération des jeunes en Europe, et sa Recommandation 1019 (1985) relative à la participation des jeunes à la vie politique et institutionnelle ;
2. Réitérant son appel aux commissions et groupes politiques de l'Assemblée pour qu'ils tiennent davantage compte des préoccupations des jeunes en Europe et les associent plus étroitement aux activités de l'Assemblée ;
3. Se félicitant de l'initiative intéressante résultant de la décision du groupe libéral, démocrate et réformateur d'inviter régulièrement deux représentants de la jeunesse à participer à ses réunions durant les sessions de l'Assemblée,
4. Fait appel aux autres groupes politiques pour qu'ils suivent cet exemple et préconise un appui financier à cette fin par le budget de l'Assemblée ;

1. Voir Recommandation 902 (1980).

2. a. Adopté à l'unanimité par la commission le 6 mai 1988.

Membres de la commission : M. Tummers (*Président*), M^{me} Pack, M. Robles Orozco (*Remplaçant : de Puig*) (*Vice-Présidents*), M^{me} Brogle-Sele, MM. Burke, Cem, Chartron (*Remplaçant : Bassinet*), Conceição, Deyannis, Esteves, Faulds, M^{me} Fischer, M. L. Gustafsson, M^{mes} Hammarbacken, Hennicot-Schoepges (*Remplaçant : M. Burger*), Hubinek, MM. Hunault, Jessel, Sir Russell Johnston, MM. Kontoyannopoulos, Malfatti, Manzolini, Möller, Monfils (*Remplaçant : Eicher*), M^{me} Morf, MM. A. Müller, G. Müller (*Remplaçant : M^{me} Pack*), Nuñez (*Remplaçant : Roman*), M^{me} Offenbeck, MM. Özarslan, Pécriaux, Rauti, Soell, Thorarinsson, Thoresen, M^{me} Trautmann (*Remplaçant : M. Baumel*), MM. Van Der Werff, Zammit Dimech.

N.B. Les noms des membres ayant pris part au vote sont indiqués en italique.

b. Voir Directive n° 441 (Commission Permanente, 30 juin 1988).

5. Asks all committees to seek more actively to reflect the views of young people in the preparation of reports and to play a more active part in relevant activities organised by the Council of Europe in the youth sector ;

6. Asks its Committee on Culture and Education to continue to assure (in particular through its Sub-Committee on youth and sport) liaison with Council of Europe activity in the youth sector and to co-ordinate the involvement, where appropriate, of other Assembly committees.

II. Explanatory memorandum

by Mr ADRIAENSENS

I. Introduction

The Committee of Ministers' current review of Council of Europe structures concerning youth does not address itself to the role of the Parliamentary Assembly. This is therefore a good moment for the Assembly to consider how best it should approach the youth sector in the future.

II. Parliamentary representativity and moral responsibility

1. Representativity is often a hotly contested issue between youth organisations. On the broad level of the youth sector as a whole, such arguments are largely unproductive. In general terms, elected parliamentary members are probably more representative than most youth representatives. Young people form after all a substantial and constantly renewed element in any parliamentary constituency. Even if elected members may not place priority necessarily on the youth sector's interests, at least they are better able to speak representatively for that sector than either organised pressure groups or non-organised youth in general. Moreover, many parliamentarians have themselves been involved, in the earlier stages of their political careers, in one level or another of the youth sector. They have both first-hand experience of the sector and every motive for continuing to reflect the interests of constituency voters.

2. Policy-making and government also carry responsibility for the future. Parliamentarians have therefore to consider the future they are advocating for the young people of today. Such considerations include education but extend into all policy fields. They include the preparation of future policy-makers. Responsibility for the creation of a future world for the young people of today is perhaps the most solid argument for specific youth policies.

5. Demande à toutes les commissions de s'efforcer plus activement de refléter les points de vue des jeunes dans l'élaboration des rapports et de prendre une part plus grande dans les activités pertinentes organisées par le Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse ;

6. Demande à sa commission de la culture et de l'éducation de continuer d'assurer (notamment à travers sa sous-commission de la jeunesse et du sport) la liaison avec les activités du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse et de coordonner la participation, le cas échéant, d'autres commissions de l'Assemblée.

II. Exposé des motifs

par M. ADRIAENSENS

I. Introduction

La réforme des structures du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse présentement examinée par le Comité des Ministres ne concerne pas le rôle de l'Assemblée parlementaire. Le moment paraît donc bien choisi, pour cette dernière, de s'interroger sur son approche future du secteur de la jeunesse.

II. Représentativité parlementaire et responsabilité morale

1. La représentativité est souvent une question vivement contestée entre organisations de jeunesse. Sur le plan du secteur de la jeunesse, considéré globalement, de tels arguments sont pour la plupart improductifs. En termes généraux, les parlementaires élus sont sans doute plus représentatifs que la plupart des délégués d'organisations de jeunesse. Les jeunes sont finalement un élément substantiel et constamment renouvelé de toute circonscription. Même si les élus n'accordent pas nécessairement la priorité aux intérêts des jeunes, ils sont du moins plus en mesure de parler au nom de ce secteur que des groupes de pression organisés ou la jeunesse inorganisée. En outre, beaucoup de parlementaires ont participé eux-mêmes, à un niveau ou à un autre, au cours des premières phases de leur carrière politique, à des activités de jeunesse. Ils ont à la fois une expérience de première main dans ce domaine et tous les motifs de continuer à réfléchir aux intérêts de leurs électeurs.

2. L'élaboration de politiques et la gestion gouvernementale comportent également des responsabilités quant à l'évolution future. Les parlementaires sont donc tenus d'examiner l'avenir qu'ils offrent aux jeunes d'aujourd'hui. Ces considérations englobent l'éducation, mais aussi tous les secteurs de la politique, y compris la préparation des futurs décideurs. La responsabilité de créer un monde futur pour les jeunes d'aujourd'hui est

Debate surrounds the extent to which the specific views of present-day young people should be allowed to interact with the creation of this future. This is the question of participation, whether in terms of classroom democracy or co-management.

3. The Assembly has in the past expressed itself in rather general terms in favour of the participation of young people. It is perhaps necessary for us to be rather clearer on both the subject matter and other Council of Europe activity concerning young people.

III. Clarification of the subject matter

It is important to draw certain distinctions within what is loosely understood as the "youth sector".

1. Youth questions, namely the problems which most closely concern young people as a social group (unemployment, leaving home, lack of responsibility, etc.), constitute a social problem area, comparable to that of other population groups (the aged or retired, migrants, women).

2. Youth co-operation is a matter of structured co-operation between groups of more or less organised young people. Traditionally this co-operation has been structured around interest groups on the local, national, European and international levels and arranged to focus on national level policy-making in national youth councils. The international youth organisations and national youth councils are independently co-ordinated at European level. Of particular interest to the Assembly is the organisation of young people along party-political lines, leading to international or European groupings, if not yet a co-ordinated European youth political platform, and the establishment of a framework for all-European youth and student co-operation.

3. The preoccupations of young people, their aspirations, their preparation for life in society can extend beyond both the preceding categories, if not themselves constituting a third (for lack of clear articulation or organisation).

IV. Other Council of Europe activity concerning young people

There are different ways of presenting the Council of Europe's activity relating to young people, not least because the effects of recent changes introduced by the Committee of Ministers have still to be evaluated.

peut-être le plus solide des arguments en faveur de politiques de jeunesse spécifiques. On se demande dans quelle mesure les vues propres aux jeunes d'aujourd'hui doivent exercer une influence sur la création de ce futur. Ce débat pose la question de la participation, qu'il s'agisse de démocratie en classe ou de cogestion.

3. L'Assemblée s'est exprimée dans le passé, en termes assez généraux, en faveur de la participation des jeunes. Il faudrait peut-être nous montrer plus clairs, à la fois sur ce point et sur d'autres activités du Conseil de l'Europe concernant les jeunes.

III. Clarification de la question

Il importe d'établir certaines distinctions dans le domaine qualifié de manière quelque peu imprécise de «secteur de la jeunesse».

1. Les questions de jeunesse, à savoir les problèmes qui concernent de très près les jeunes en tant que groupe social (chômage, nécessité de quitter le foyer familial, manque de responsabilité, etc.), constituent une branche de la politique sociale comparable à celles qui ont trait à d'autres catégories de la population (personnes âgées, retraités, migrants, femmes).

2. La coopération de jeunesse désigne une coopération structurée entre des groupes de jeunes plus ou moins organisés. Traditionnellement, cette coopération s'articule autour de groupes d'intérêt aux échelons local, national, européen et international et elle est axée sur l'élaboration de la politique nationale au sein des conseils nationaux de jeunesse. Les organisations de jeunesse internationales et les conseils de jeunesse nationaux sont coordonnés indépendamment au niveau européen. A cet égard, l'organisation de jeunes en fonction des partis politiques présente un intérêt particulier pour l'Assemblée; même si elle n'a pas encore permis la création d'une plate-forme politique européenne coordonnée de la jeunesse, elle a mené à des groupements internationaux ou européens ainsi qu'à l'établissement d'un cadre de coopération paneuropéenne entre étudiants et jeunes.

3. Les préoccupations des jeunes, leurs aspirations, leur préparation à la vie en société peuvent aller au-delà des deux catégories précédentes, bien qu'elles n'en constituent pas une troisième (faute d'articulation ou d'organisation claires).

IV. Autres activités du Conseil de l'Europe concernant les jeunes

Il existe différentes manières de présenter les activités du Conseil de l'Europe relatives aux jeunes, notamment parce que les effets des changements introduits depuis peu par le Comité des Ministres restent à apprécier.

1. The most striking element is the European Youth Centre (EYC), set up in 1971 with Assembly support, with its emphasis on training youth leaders and mounting exercises in youth participation. The activity of the EYC is directed on the principle of co-management (equal representation of governments and youth organisations on a rotating basis). Related, but at present still independent, is the European Youth Foundation (EYF), set up in 1972, again with Assembly support and on the same principle of co-management which funds independently organised youth activities mainly outside Strasbourg. In both cases, efforts are being made to broaden the basis of participating youth organisations and a special interest is being shown in East European participation.

The co-management model represented by these two bodies, EYC and EYF, remains unique in European youth co-operation, as also the support given by both to activities organised either in Strasbourg or outside by youth organisations.

2. The impetus which led to the creation of the EYC and EYF also led to the severance of a youth sector for intergovernmental co-operation from that of education and culture. After some hesitation and despite Assembly opposition, a separate steering committee has been established (CDEJ). Two ministerial conferences have also taken place (Strasbourg 1985 and Oslo 1988).

The general objectives of intergovernmental co-operation are set out in the third medium-term plan, Field V.3: "Improving the life and prospects of young people and promoting their participation in society at all levels:

— developing information and advisory services for young people;

— fostering equal opportunities in the field of mobility for all young people;

— research and documentation on youth issues;

— encouraging full participation by all young people in society and democracy;

— promoting co-management nationally and internationally".

This activity could be said to have achieved little more however than avoid the further marginalisation of young people. Attempts to focus debate on such areas as education, youth unemployment, homelessness and mobility have only underlined the lack of competence of intergovernmental youth structures in this field. For example, the problem of youth unemployment

1. L'élément de ces activités qui vient immédiatement à l'esprit est le Centre européen de la jeunesse (CEJ), créé en 1971 avec l'appui de l'Assemblée, qui met l'accent sur la formation d'animateurs de jeunesse et les exercices de participation des jeunes. Les travaux du CEJ se fondent sur le principe de la cogestion (représentation égale des gouvernements et organisations de jeunesse, par rotation). Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ), lié au centre mais encore indépendant pour l'instant, a été fondé en 1972, là encore avec l'appui de l'Assemblée et selon le même principe de cogestion; il a pour rôle de financer des activités de jeunesse indépendantes principalement en dehors de Strasbourg. Dans les deux cas, on s'efforce d'élargir la participation des organisations de jeunesse et un intérêt particulier est manifesté pour celle de l'Europe orientale.

Le système de cogestion qui caractérise ces deux organes, le CEJ et le FEJ, reste unique dans la coopération européenne de jeunesse, tout comme l'aide qu'ils apportent aux activités mises sur pied soit à Strasbourg soit à l'extérieur par des organisations de jeunesse.

2. L'élan qui a mené à la création du CEJ et du FEJ a également permis, dans la coopération intergouvernementale, l'établissement d'un secteur de jeunesse séparé de ceux de l'éducation et de la culture. Après quelque hésitation et malgré l'opposition de l'Assemblée, un comité directeur distinct a été créé (CDEJ). Deux conférences ministérielles ont également eu lieu (Strasbourg 1985 et Oslo 1988).

Les objectifs généraux de la coopération intergouvernementale sont exposés dans le troisième plan à moyen terme, domaine V.3: «Améliorer la vie et les perspectives des jeunes et promouvoir leur participation à tous les niveaux de la société:

— développer les services d'information et de consultation pour les jeunes;

— promotion de l'égalité des chances dans le domaine de la mobilité pour tous les jeunes;

— recherche et documentation sur les questions relatives à la jeunesse;

— encouragement de la participation pleine et entière de tous les jeunes à la vie de la société et à la démocratie;

— promotion du principe de cogestion aux niveaux national et international».

Toutefois, on pourrait affirmer que cette activité n'a guère d'autres résultats que d'endiguer la marginalisation des jeunes. Des efforts pour axer le débat sur des points tels que l'éducation, le chômage des jeunes, les jeunes sans foyer et la mobilité n'ont fait que souligner le manque de compétence des structures intergouvernementales de jeunesse dans ces domaines. Le problème du

must be tackled in the context of education, training and the economy and not in a youth ghetto.

The value of intergovernmental co-operation in the youth sector remains very much an open question. The danger is that at present it detracts resources from the EYC and EYF.

The intergovernmental structures, it should be noted, do not involve the principle of co-management. Participation of youth organisations has been very much limited to representation. There are no other formal links between the co-managed bodies (EYC and EYF) and the intergovernmental committees (between the Steering Committee for Youth (CDEJ) and other Council of Europe steering committees). An exception was however the formal presentation to the Oslo Ministerial Conference of a "statement" on behalf of youth organisations co-operating with the Council of Europe.

3. Alongside the youth work of the EYC and EYF and intergovernmental activity, is that of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe. On the basis of two reports on young people in towns (1983 and 1985), the standing conference has developed activities on youth unemployment (and an experimental scheme on "new European journeymen") and on participation of young people in community affairs (the subject of a conference to be held in Lausanne from 22 to 24 June 1988). These activities are carried out by a Sub-Committee on Youth of the Committee on Cultural and Social Affairs.

4. In conclusion should be mentioned the occasional public relations exercises arranged by the Directorate of Press and Information and involving local young people or school groups from member states.

V. The role of the Assembly

The Assembly relates to young people and to the activity of the Council of Europe in the youth sector in a number of different ways.

1. A Parliamentary forum

The Assembly is a parliamentary forum for debate on youth questions and preoccupations of young people. A series of debates has concentrated on youth questions as such and led to the following texts:

— youth problems in Europe: see Recommendation 592 (1970);

— the creation of a European Youth Foundation: see Resolution 464 (1970);

— group participation by young people: see Recommendation 758 (1975);

chômage des jeunes, par exemple, doit être traité compte tenu de l'éducation, de la formation et de l'économie et non comme si les jeunes se trouvaient dans un ghetto.

L'intérêt de la coopération intergouvernementale dans le secteur de la jeunesse reste à déterminer. Il présente pour l'instant le risque de détourner des ressources du CEJ et du FEJ.

Il y a lieu de noter que les structures intergouvernementales ne se fondent pas sur le principe de la cogestion. La participation des organisations de jeunesse y a été limitée à une représentation. Il n'y a pas d'autres liens formels entre les organes cogérés (le CEJ et le FEJ) et les comités intergouvernementaux (entre le Comité directeur pour la jeunesse (CDEJ) et d'autres comités directeurs du Conseil de l'Europe). Une exception mérite d'être mentionnée cependant, à savoir la présentation officielle à la conférence ministérielle d'Oslo d'une « déclaration » des organisations de jeunesse coopérant avec le Conseil de l'Europe.

3. Les activités de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe s'exercent parallèlement à celles du CEJ et du FEJ. A partir de deux rapports sur les jeunes dans les villes (1983 et 1985), la conférence permanente a entrepris des activités sur le chômage des jeunes (avec un programme expérimental intitulé « nouveaux compagnons européens ») et sur la participation des jeunes aux affaires de la collectivité (thème d'une conférence qui doit avoir lieu à Lausanne du 22 au 24 juin 1988). Ces activités relèvent d'une sous-commission de la jeunesse de la commission des affaires culturelles et sociales.

4. Il y a lieu d'évoquer, en conclusion, les exercices de relations publiques occasionnellement organisés par la Direction de la presse et de l'information et impliquant des jeunes de la région ou des groupes scolaires d'Etats membres.

V. Le rôle de l'Assemblée

Les jeunes et les activités du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse concernent l'Assemblée de différentes manières.

1. Un forum parlementaire

L'Assemblée est un forum parlementaire permettant la discussion des questions de jeunesse et des préoccupations des jeunes. Une série de débats a été consacrée aux questions de jeunesse en tant que telles et a abouti aux textes suivants:

— problèmes de jeunesse en Europe: voir Recommandation 592 (1970);

— création d'un fonds européen pour la jeunesse: voir Résolution 464 (1970);

— participation collective des jeunes: voir Recommandation 758 (1975);

— youth co-operation in Europe: see Recommendation 902 (1980);

— the participation of young people in political and institutional life: see Recommendation 1019 (1985).

Many other debates have however more or less directly reflected the preoccupations of young people and resulted, for example, in the following recommendations:

— the situation of rural and agricultural youth in Europe: see Recommendation 776 (1976);

— the Council of Europe cultural identity card: see Recommendation 885 (1979);

— educational visits and pupil exchanges between European countries: see Recommendation 897 (1980);

— youth unemployment: see Recommendation 1023 (1986).

Several Assembly committees have been involved in these debates. Without any particular reason, a fairly natural and satisfactory rhythm seems to have established itself for the specific debates on youth questions for which the Committee on Culture and Education has been responsible.

Preparation of these debates has come increasingly to involve young people. This was notably the case of the parliamentary hearing on youth unemployment held in The Hague in September 1985 by the Committee on Economic Affairs and Development. Consultation procedures naturally vary with the subject matter. It would be impossible and inappropriate to involve all youth organisations in the preparation of all reports. In general, the advice of the EYC is taken on appropriate procedure.

Assembly members and committees are also open to suggestions for subjects for debate (the final decision remaining with the committees or the Assembly). The Committee on Culture and Education has responded to an approach from the Council of European National Youth Committees and the World Federation of Democratic Youth for a round table on East-West youth co-operation which will take place in Strasbourg on 2 October 1988, and will no doubt lead in due course to an Assembly debate.

Youth organisations and individual pressure groups of young people could perhaps take greater advantage of the possibility of lobbying Assembly members and committees.

— coopération des jeunes en Europe: voir Recommandation 902 (1980);

— participation des jeunes à la vie politique et institutionnelle: voir Recommandation 1019 (1985).

Beaucoup d'autres débats ont reflété directement les préoccupations des jeunes et ont abouti, par exemple, aux recommandations suivantes:

— situation de la jeunesse rurale et agricole en Europe: voir Recommandation 776 (1976);

— carte d'identité culturelle du Conseil de l'Europe: voir Recommandation 885 (1979);

— visites éducatives et échanges d'élèves entre les pays d'Europe: voir Recommandation 897 (1980);

— chômage des jeunes: voir Recommandation 1023 (1986).

Plusieurs commissions de l'Assemblée ont joué un rôle dans ces débats. Sans raison particulière, un rythme assez naturel et satisfaisant paraît s'être établi en ce qui concerne les débats spécifiques sur les questions de jeunesse dont la commission de la culture et de l'éducation est responsable.

De plus en plus, des jeunes sont impliqués dans la préparation de ces débats. Tel a été notamment le cas de l'audition parlementaire sur le chômage des jeunes organisée à La Haye en septembre 1985 par la commission des questions économiques et du développement. Les modalités de consultation varient naturellement avec le thème traité. Il serait impossible et inopportun de faire participer toutes les organisations de jeunesse à l'élaboration de tous les rapports. En général, on sollicite l'avis du CEJ sur la procédure appropriée.

Les membres et les commissions de l'Assemblée sont également ouverts aux suggestions quant aux thèmes des débats (la décision finale appartenant aux commissions ou à l'Assemblée). La commission de la culture et de l'éducation a réagi à une démarche du Conseil européen des comités nationaux de jeunesse et de la Fédération mondiale des jeunes démocrates relative à une table ronde sur la coopération de jeunesse Est-Ouest qui aura lieu à Strasbourg, le 2 octobre 1988, et conduira sans aucun doute en temps utile à un débat de l'Assemblée.

Les organisations de jeunesse et les groupes de pression individuels de jeunes pourraient sans doute mieux tirer parti de la possibilité de sensibiliser à leurs préoccupations des membres et des commissions de l'Assemblée.

The setting up of a "parliamentary youth lobby" was specifically envisaged in Mr Martinez's report of 1985 (Doc. 5462). The matter was raised with the NGO Liaison Committee (Committee on Parliamentary and Public Relations), with the political groups of the Assembly and with youth organisations (through the EYC). It met with considerable opposition on the grounds that it could favour the party-political youth organisations. Nevertheless, the party-political youth organisations have persisted in attempts to establish more permanent links with the Assembly and political groups. The International Federation of Liberal and Radical Youth has been particularly active and has reached an agreement on the regular participation of two representatives in Liberal, Democratic and Reformers Group meetings during Assembly sessions. This has led to the proposal for supplementary funding (introduced by the Liberal and Socialist Groups in the Committee on the Budget) that is currently referred to other political groups.

Satisfactory interaction demands, however, more regular information on Assembly committee work programmes, a reasonably rapid response from the Assembly to proposals made and credible results in order to justify the time and effort of lobbying.

2. *Political impact on youth co-operation on wider issues*

Support from the Assembly was an important element in the setting up of the EYC and subsequently the EYF. It was necessary for increasing the budget for these institutions.

The Assembly has not been directly consulted on the revision of structures in the youth sector, but it has been following developments and could have taken a stand should it have wished.

There are a number of wider issues on which the Assembly might also take an effective stand: such as youth exchanges in Europe, or the opening up of Council of Europe activities in the youth sector to Eastern Europe, or youth unemployment, or the general issue of improving the efficacy of the Council of Europe as an institution and so reducing the credibility gap (to which Mr Martinez referred in Doc. 5462).

In principle, the Assembly should follow up positions it has adopted. In matters of European youth co-operation this is the responsibility of the Committee on Culture and Education

L'établissement d'un «groupe de pression parlementaire pour la jeunesse» a été spécifiquement envisagé dans un rapport de M. Martinez en date de 1985 (Doc. 5462). La question a été soulevée avec le Comité de liaison des ONG (commission des relations parlementaires et publiques) avec les groupes politiques de l'Assemblée et avec des organisations de jeunesse (par l'intermédiaire du CEJ). Elle a suscité une vive opposition au motif que les organisations de jeunesse des partis politiques pourraient s'en trouver favorisées. Néanmoins, ces organisations de jeunesse ont poursuivi leurs efforts pour instituer des liens plus stables avec l'Assemblée et les groupes politiques. La Fédération internationale de la jeunesse libérale et radicale a été particulièrement active et est parvenue à un accord sur la participation régulière de deux représentants aux réunions du groupe libéral, démocrate et réformateur pendant les sessions de l'Assemblée. Il en est résulté la proposition de financement supplémentaire adressée par les groupes libéral et socialiste à la Commission du budget et dont ont été saisis les autres groupes politiques.

Toutefois, une interaction satisfaisante exige des informations plus régulières sur les programmes de travail des commissions de l'Assemblée, une réaction suffisamment prompte de l'Assemblée aux propositions qui sont faites, et des résultats crédibles afin de justifier le temps et l'énergie consacrés aux actions de couloir.

2. *Incidences politiques sur la coopération en matière de jeunesse portant sur des questions plus générales*

L'appui de l'Assemblée a joué un rôle important dans la mise en place du CEJ, puis du FEJ. Il a été indispensable à l'accroissement du budget de ces institutions.

L'Assemblée n'a pas été consultée directement sur la révision des structures dans le secteur de la jeunesse, mais elle a toujours suivi ce dossier et elle aurait pu prendre position si elle l'avait souhaité.

Il y a un certain nombre de questions plus générales sur lesquelles l'Assemblée pourrait aussi se prononcer: par exemple, les échanges de jeunes en Europe, l'ouverture à l'Europe de l'Est des activités du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse, le chômage des jeunes ou encore la question générale de l'amélioration de l'efficacité du Conseil de l'Europe en tant qu'institution et, par conséquent, la question de la réduction de cette méfiance (dont parle M. Martinez dans le Doc. 5462).

En principe, l'Assemblée devrait donner un prolongement aux positions qu'elle a adoptées. Pour les questions touchant à la coopération européenne en matière de jeunesse, cela relève de la

(Sub-Committee on youth and sport). Other committees should however bear no less responsibility for youth questions lying in their specific fields.

3. Representation

The Assembly is represented in virtually all Council of Europe bodies active in the youth sector: two (non-voting) members in the Governing Board of the EYC and one observer in the Governing Board of the EYF (these bodies are possibly to be merged); non-voting delegation status in the CDEJ and in the ministerial conference. Traditionally this representation has been provided by the Committee on Culture and Education (Sub-Committee on youth and sport, the present representatives on the EYC Governing Board being Mr Worrell, Chairman of the sub-committee, and Mrs Pack).

The suggestion has been made (by Mr Martinez) that the Assembly should also follow the more ordinary EYC activities. It has also been proposed (by Mr Dejardin) that the Assembly should debate regularly the annual EYC activity reports.

The value of Assembly participation in many of the meetings involved should however be carefully reviewed. Without a specific mandate and detailed preparation, it is unclear what members can contribute.

Particular attention should also be paid to the drain on parliamentary and Secretariat time.

The Assembly is also regularly invited to EYC symposia and other events such as European Youth Week (1985). Because of its closer links with the EYC, the Committee on Culture and Education (Sub-Committee on youth and sport) is often approached without reference to the subject matter of the event in question. It has therefore been involved in symposia on Nicaragua, homelessness and North-South co-operation, for example, which lie outside its field of competence.

A greater attempt should be made to involve other Assembly committees, as appropriate. The Sub-Committee on youth and sport can play a role of liaison and co-ordination but it can hardly be expected itself to participate in all Council of Europe activities relating to young people.

compétence de la commission de la culture et de l'éducation (sous-commission de la jeunesse et du sport). Mais d'autres commissions devraient exercer une responsabilité semblable pour les questions de jeunesse entrant dans leur sphère de compétence propre.

3. Représentation

L'Assemblée est représentée dans la quasi-totalité des instances du Conseil de l'Europe qui s'occupent de la jeunesse: par deux membres (sans voix délibérative) au Conseil de direction du CEJ et par un observateur au Conseil de direction du FEJ (ces instances seront peut-être fusionnées); elle envoie aussi des délégués (sans voix délibérative) au CDEJ et à la conférence ministérielle. Il est de tradition que cette représentation soit assurée par la commission de la culture et de l'éducation (sous-commission de la jeunesse et du sport; les représentants au Conseil de direction du CEJ sont M. Worrell, président de la sous-commission, et M^{me} Pack).

Il a été proposé (par M. Martinez) que l'Assemblée suive aussi les activités plus ordinaires du CEJ. Il a aussi été proposé (par M. Dejardin) qu'elle examine périodiquement les rapports annuels d'activité du CEJ.

L'utilité de la participation de l'Assemblée à un grand nombre des réunions concernées devrait cependant faire l'objet d'un examen attentif. Sans mandat précis ni préparation détaillée, on ne voit pas très bien quelle peut être la contribution des parlementaires.

Toutefois, on doit prendre en considération tout particulièrement la ponction que cela implique sur le temps des parlementaires et du Secrétariat.

D'autre part, l'Assemblée est invitée régulièrement aux colloques du CEJ et à d'autres manifestations telles que la Semaine européenne de la jeunesse (1985). En raison de ses liens plus étroits avec le CEJ, la commission de la culture et de l'éducation (sous-commission de la jeunesse et du sport) est souvent contactée sans qu'il soit tenu compte du thème de la rencontre en question. C'est ainsi qu'elle a participé à des colloques sur le Nicaragua, les sans-logis et la coopération Nord-Sud par exemple, alors que ces questions n'entrent pas dans son domaine de compétence.

Il faudrait se préoccuper davantage de solliciter la participation d'autres commissions de l'Assemblée. La sous-commission de la jeunesse et du sport peut, certes, jouer un rôle de liaison et de coordination; mais on peut difficilement attendre d'elle qu'elle participe à toutes les activités du Conseil de l'Europe concernant les jeunes.

VI. Conclusion

This report does not lead to new proposals, but repeats the call for greater recognition by Assembly committees of the preoccupations of young people in Europe and for the closer involvement of young people in our activities. While the Sub-Committee on youth and sport (Committee on Culture and Education) can play a role of liaison and co-ordination, it cannot represent the Assembly on matters other than those for which it is competent. It is suggested that other Assembly committees should be reminded of their responsibilities with regard to the youth sector and encouraged to co-operate more actively.

APPENDIX I

Europa ABC,
a guide to international youth work¹

APPENDIX II

Recommendation 902 (1980)
*on youth co-operation in Europe*²

**Reply of the Committee of Ministers
to Recommendation 902 (1980)**
(October 1981) — Doc. 4773 Addendum²

APPENDIX III

Recommendation 1019 (1985)
*on the participation of young people
in political and institutional life*²
**Reply of the Committee of Ministers
to Recommendation 1019 (1985)**
(February 1986) — Doc. 5550²

APPENDIX IV

Recommendation 1023 (1986)
*on youth unemployment*²
**Reply of the Committee of Ministers
to Recommendation 1023 (1986)**
(September 1986) — Doc. 5625 Addendum²

VI. Conclusion

Le présent rapport n'aboutit pas à des propositions nouvelles, mais réitère l'appel en faveur d'une prise en compte accrue par les commissions de l'Assemblée des préoccupations des jeunes en Europe et en faveur d'une association plus étroite des jeunes à nos activités. S'il est vrai que la sous-commission de la jeunesse et du sport (commission de la culture et de l'éducation) peut jouer un rôle de liaison et de coordination, elle ne saurait représenter l'Assemblée dans d'autres domaines que ceux pour lesquels elle est compétente. Nous suggérons que les autres commissions de l'Assemblée se voient rappeler leurs responsabilités vis-à-vis du secteur de la jeunesse et soient encouragées à coopérer plus activement.

ANNEXE I

Europa ABC,
un guide pour le travail international de jeunesse¹

ANNEXE II

Recommandation 902 (1980)
*relative à la coopération des jeunes
en Europe*²

**Réponse du Comité des Ministres
à la Recommandation 902 (1980)**
(Octobre 1981) — Doc. 4773 Addendum²

ANNEXE III

Recommandation 1019 (1985)
*relative à la participation des jeunes
à la vie politique et institutionnelle*²
**Réponse du Comité des Ministres
à la Recommandation 1019 (1985)**
(Février 1986) — Doc. 5550²

ANNEXE IV

Recommandation 1023 (1986)
*relative au chômage des jeunes*²
**Réponse du Comité des Ministres
à la Recommandation 1023 (1986)**
(Septembre 1986) — Doc. 5625 Addendum²

1. This text is published separately. It can be obtained on request from the European Youth Foundation, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

2. This text is published separately. It can be obtained on request from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Ce texte a été publié séparément. Il est disponible sur demande adressée au Fonds européen pour la jeunesse, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

2. Ce texte a été publié séparément. Il est disponible sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

APPENDIX V

Final text adopted by the 2nd Conference
of European Ministers responsible for Youth
(Oslo, 11-12 April 1988)

Stratégies
for European youth policies
towards the year 2000

Introduction

The year 2000 is just around the corner. Strategies for the turn of the millennium have to be medium-term strategies. They need to be anchored in today's situation and have to remain valid for the foreseeable future.

The Europe of the year 2000 will, even more than today, be marked by the existence of a large European market. The cultural, social, economic and political reality of most European countries will be determined by its degree of competitiveness within Europe. If young people are to cope with this development they need to be acquainted with new technologies, to learn languages and to develop social and cultural understanding. Provision within the formal education system alone is not sufficient to prepare young people for this development. Training in the workplace has grown considerably in recent years. These developments and changes do not, however, occur in a general and equal manner in all European countries. Such differences reflect comparative industrialisation, geography and educational tradition. These differences are likely to be a continuing feature of Europe in the year 2000. Youth work should seek to develop equal opportunities for all young people.

Positive answers to this challenge may not only be found in Western Europe. Both East-West and North-South relations, for example, provide a potential for economic and cultural development and human contacts. This is much welcomed by young people. Opinion polls show that young people are strongly committed to international co-operation, human rights, the protection of the environment and the maintenance of peace. If they play their role within the political and institutional life of their countries they can be an asset and a sign of hope for the future of international relations.

However, youth policy items under discussion today may suggest a less optimistic picture of the situation of young people. Youth unemployment, in many parts of Europe, continues to present difficulties for school-leavers in building careers of their choice and securing appropriate qualifications. Young women and young people from ethnic minorities may face particular difficulties. Youth Ministers expressed strong concern about the present level of youth unemployment in Europe and agreed that, in taking measures to help young people, governments should pay particular attention to the needs of the young unemployed and to provide equal opportunities for all.

ANNEXE V

Texte final de la 2^e Conférence
des ministres européens de la Jeunesse
(Oslo, 11-12 avril 1988)

Stratégies
pour des politiques européennes de la jeunesse
en vue de l'an 2000

Introduction

L'an 2000, c'est demain. Les stratégies pour le tournant du millénaire doivent être des stratégies à moyen terme, qui soient ancrées dans la situation d'aujourd'hui et restent valables pour l'avenir prévisible.

L'Europe de l'an 2000 sera marquée, plus encore qu'aujourd'hui, par l'existence d'un vaste marché européen. La réalité culturelle, sociale, économique et politique de la plupart des pays européens sera déterminée par leur capacité à affronter la concurrence en Europe. Pour que les jeunes puissent faire face à cette évolution, il leur faut se familiariser avec les nouvelles technologies, apprendre des langues et développer une meilleure connaissance des réalités sociales et culturelles. Il ne suffit pas d'agir dans le cadre du seul système éducatif formel pour préparer les jeunes en conséquence. La formation sur le lieu même du travail s'est considérablement développée ces dernières années. Ces mutations et transformations n'interviennent cependant pas de façon générale et égale dans tous les pays européens. Les différences qu'on constate tiennent au degré plus ou moins grand d'industrialisation de ces pays, à leur géographie et à leurs traditions éducatives. Elles risquent de subsister dans l'Europe de l'an 2000. L'action en faveur de la jeunesse doit chercher à assurer l'égalité des chances à tous les jeunes.

Il n'y a pas qu'en Europe occidentale que des réponses à ces défis puissent être trouvées. Les relations Est-Ouest et Nord-Sud, par exemple, offrent des possibilités de développement économique et culturel et de contacts entre les personnes, ce dont les jeunes se félicitent vivement. Les sondages d'opinion montrent en effet que les jeunes sont très attachés à la coopération internationale, au respect des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et au maintien de la paix. S'ils jouent leur rôle dans la vie politique et institutionnelle de leur pays, ils peuvent être une chance et un espoir pour les relations internationales futures.

Cependant, les questions touchant à la politique de la jeunesse en discussion aujourd'hui peuvent donner une image moins optimiste de la situation des jeunes. Du fait du chômage des jeunes dans beaucoup de régions d'Europe, les jeunes au sortir de l'école continuent d'éprouver des difficultés pour s'engager dans une carrière librement choisie par eux et correspondant à leurs qualifications. Les jeunes gens et les jeunes filles appartenant à des minorités ethniques peuvent rencontrer des problèmes particuliers. Les ministres responsables de la Jeunesse ont exprimé leur vive inquiétude au sujet du taux actuel de chômage des jeunes en Europe et se sont accordés à dire qu'en prenant des mesures pour aider les jeunes, les gouvernements devraient accorder une attention particulière aux besoins des jeunes chômeurs et à la nécessité d'assurer l'égalité des chances pour tous.

Many young people face a housing problem. Appropriate accommodation may often be lacking and new projects and initiatives to help increase the supply of accommodation are needed. Youth Ministers welcome action to meet the housing needs of young people, where necessary through special agencies and services, information and counselling, and the involvement of young people in decision-making at local, regional and national levels.

Youth policy items in Europe are thus centred around education, employment, housing and leisure time. Strategies for the year 2000 need to be both general and specific. They should reflect a broad view of the conditions facing young people in the year 2000, and reflect specific issues such as regional differences, and the position of ethnic minorities and young women. It is not sufficient to wait until the demographic movements alleviate the problems. Planning and political decision-making should take into account effects and new needs resulting from the demographic development. Governments' concern is the situation of young people today as well as in the year 2000.

Taking as a basis the principles and recommendations of the 1st Conference of European Ministers responsible for Youth, strategies for youth for the year 2000 will be both national and European youth policies, providing step by step the full integration of young people and helping them to find their place in a society of which they can form an effective part. All young people should have equal rights without any discrimination.

Theme 1
Basic conditions
for a comprehensive youth policy
at national, regional and local levels

1. Models of youth participation and initiatives in society implemented in various European countries and youth participation and initiatives in developing youth policies and plans at local level

The participation of young people in the influencing of the conditions of their own lives is crucial. Participation is more than involvement in institutions and decision-making. Participation is a pattern of how one lives in a democracy; it is relevant to work, housing, leisure, education and social relations. Participation is also a question of young people's rights and obligations in shaping the future society.

It is important to stress the role of youth organisations in participation, because youth organisations can provide the links at social, cultural, spiritual, economic and political levels between youth and governmental institutions.

Recognising that the foundation of any policy which seeks to encourage youth participation in the cultural, social, economic and political life lies at local level, the conference draws attention to and stresses the importance of:

Beaucoup de jeunes se heurtent aussi à des problèmes de logement. Des logements appropriés font souvent défaut et de nouveaux projets et initiatives sont nécessaires pour contribuer à remédier à cette situation. Les ministres responsables de la Jeunesse accueillent avec intérêt des mesures destinées à répondre aux besoins de logement des jeunes, le cas échéant, par l'intermédiaire d'organismes et de services spéciaux, par la fourniture d'informations et de conseils et par la participation des jeunes aux décisions aux niveaux local, régional et national.

Les questions touchant à la politique de la jeunesse en Europe concernent donc essentiellement l'éducation, l'emploi, le logement et les loisirs. Les stratégies pour l'an 2000 doivent être à la fois globales et spécifiques. Elles doivent se caractériser par une vision d'ensemble des conditions d'existence des jeunes en l'an 2000 et par la prise en compte de problèmes spécifiques tels que les différences régionales et la situation des minorités ethniques et des jeunes femmes. Il ne suffit pas d'attendre que l'évolution démographique vienne atténuer les difficultés. Dans le cadre de la planification et des prises de décisions politiques, il faut tenir compte des effets de l'évolution démographique et des besoins qui en résultent. Les gouvernements se préoccupent de la situation de tous les jeunes, ceux d'aujourd'hui comme ceux de l'an 2000.

Eu égard aux principes et recommandations formulés par la 1^{re} Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse, les stratégies pour les jeunes de l'an 2000 devront reposer sur des politiques de la jeunesse tant nationales qu'européennes, assurant progressivement l'intégration complète des jeunes en les aidant à trouver leur place dans une société au sein de laquelle ils pourront jouer un rôle effectif. Tous les jeunes doivent bénéficier de l'égalité des droits sans discrimination aucune.

Thème 1
Conditions de base d'une politique exhaustive
en matière de jeunesse,
aux niveaux national, régional et local

1. Modèles de participation et d'initiatives des jeunes dans la société mis en œuvre dans divers pays européens, et participation et initiatives des jeunes dans le développement de politiques et de plans en matière de jeunesse au niveau local

La participation des jeunes en vue d'influencer leurs conditions d'existence est essentielle. La participation est plus que l'implication dans les institutions et la prise de décisions. Elle est une manière de vivre la démocratie et elle concerne à la fois le travail, le logement, les loisirs, l'éducation et les relations sociales. Elle met aussi en jeu les droits et les obligations des jeunes dans l'organisation de la société future.

Il importe de souligner le rôle des organisations de jeunesse dans la participation car celles-ci peuvent assurer le lien, aux plans social, culturel, spirituel, économique et politique, entre les jeunes et les institutions gouvernementales.

Reconnaissant que toute politique visant à encourager la participation des jeunes à la vie culturelle, sociale, économique et politique doit avoir ses racines au niveau local, la conférence attire l'attention sur l'importance :

— youth participation at local level, for example, through a comprehensive approach to matters affecting young people; participation of young people in local youth policy planning and the development of appropriate infrastructures for youth activities at local level;

— innovative educational, social and cultural projects in the fields of paid employment, leisure-time projects, environmental protection, health education, social work and neighbourhood activities, combating alcohol and drug abuse;

— ensuring that young people may play the fullest possible part in school and college life in ways appropriate to their ages and abilities;

— enlarging the possibilities for young people to participate in society through appropriate provision of education and information services in close co-operation with youth organisations.

Young people have made creative attempts to test new approaches to work and to take initiatives in the social and cultural fields. These are important additions to traditional youth work. Recognition by regional, national and European authorities will give such initiatives room to develop.

The conference draws attention to the importance of:

— recognising youth initiatives and promoting these initiatives at local, regional, national and European levels, including also the programmes of the European Youth Centre and the European Youth Foundation;

— recognising networks of youth initiatives at different levels with a view to exchanging information and improving working methods;

— involving youth organisations in the promotion and development of youth initiatives;

— the participation of young people in the decision-making process so as to give them scope for their own creativity and initiative.

2. The social and cultural situation of young people, inter alia among immigrants and ethnic minorities, in view of educational provisions, employment and promotion of intercultural learning — The social integration of marginalised youth groups.

2.1. Immigrants, refugees and minority ethnic groups enrich society culturally, economically and socially. Young people within these groups need appropriate education and training to enable them to participate fully in society. Youth organisations and youth groups are in the forefront in the struggle against racism.

In this respect, the conference directs attention to:

— training programmes and educational provision for young immigrants, refugees and minority ethnic groups to enable them to play a full part in society,

— de la participation des jeunes au niveau local, par exemple, par une approche globale des questions qui les concernent, de leur participation à la définition de la politique de la jeunesse au niveau local et de la mise en place d'infrastructures appropriées aux activités de jeunesse à ce niveau;

— de projets éducatifs, sociaux et culturels novateurs en ce qui concerne les emplois rémunérés, les activités de loisirs, la protection de l'environnement, l'éducation sanitaire, le travail social et la vie associative, la lutte contre l'usage de la drogue et l'abus d'alcool;

— de mesures destinées à permettre aux jeunes de jouer le rôle le plus actif possible dans la vie scolaire selon des modalités adaptées à leur âge et à leurs aptitudes;

— d'un élargissement des possibilités offertes aux jeunes de jouer un rôle actif dans la société par le biais de services d'information et d'éducation appropriés, en coopération étroite avec les organisations de jeunesse.

Les jeunes ont fait œuvre créatrice en expérimentant de nouvelles approches du travail et en prenant des initiatives dans le domaine social et culturel. Ce sont là des compléments importants au travail traditionnel en faveur de la jeunesse. En reconnaissant ces initiatives, les autorités régionales, nationales et européennes favoriseront leur développement.

La conférence attire l'attention sur l'importance:

— de reconnaître les initiatives des jeunes et de les promouvoir aux niveaux local, régional, national et européen, y compris les programmes du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen de la jeunesse;

— de reconnaître les réseaux d'initiatives des jeunes aux différents niveaux en vue de l'échange d'informations et de l'amélioration des méthodes de travail;

— de faire participer les organisations de jeunesse à la promotion et au développement des initiatives des jeunes;

— d'associer les jeunes aux prises de décision afin de leur donner l'occasion de manifester leur créativité et leur esprit d'initiatives.

2. La situation sociale et culturelle des jeunes, entre autres parmi les immigrés et les minorités ethniques, sous l'angle des structures éducatives, de l'emploi et de la promotion de l'apprentissage interculturel — L'intégration sociale des groupes de jeunes marginalisés

2.1. Les immigrés, les réfugiés et les membres de minorités ethniques enrichissent la société du point de vue culturel, économique et social. Les jeunes qui font partie de ces groupes ont besoin de recevoir une éducation et une formation qui leur permettent de participer pleinement à la vie de la société. Les organisations de jeunesse et les groupes de jeunes sont à la pointe du combat contre le racisme.

A cet égard, la conférence attire l'attention sur:

— les programmes de formation et les structures éducatives visant à permettre aux jeunes immigrés, réfugiés et membres de minorités ethniques de jouer

to develop their cultural heritage and to benefit in their daily lives from the same rights as all other young people ;

— measures and programmes to prevent and combat racial prejudice and xenophobia, especially amongst young people ;

— encouraging youth organisations and youth services at local, national and international levels to be more engaged in integrating young immigrants, refugees and ethnic minorities in their work in order to promote mutual understanding and prevent racial prejudice ;

— encouraging direct involvement of organisations by and for young immigrants, refugees and minority ethnic groups.

2.2. Social cohesion is weakened if there is an increasing number of young people "marginalised" through alienation, for example, from existing educational provision. As part of a coherent youth policy, projects to meet the needs of these young people should be developed with their participation.

In this respect, the conference draws attention to and stresses the importance of :

— supporting the family in its role of helping young people to integrate into society ;

— programmes and projects aimed at meeting the needs of these young people by strengthening networks at local level, involving agencies concerned with improving training and job opportunities, counselling and youth services provision ;

— the work of specialised services, agencies and organisations working with marginalised and disadvantaged youth with a view to securing work, proper housing and integration into society ;

— the further development or establishment of counselling services, together with close co-operation with other youth workers, social workers, detached workers and others, for the benefit of young people at risk ;

— promoting campaigns to combat the use of drugs, alcohol and tobacco abuse and AIDS in ways which will reach young people effectively.

3. *The situation of girls and young women in society, in view of their possibilities for education, full employment and social integration and participation in public life*

The policy concerning the position of girls and young women has to be located at the crossroads of youth policy and the policy for the advancement of women. Being young, girls are newcomers on the labour-market, for example, and hardly influence decision-making at any level. Being women, they only use a relatively small range out of the considerable amount of education possibilities, work in a limited range of occupations, have lower incomes than men, do not profit equally from leisure facilities and can be victims of sexual harassment.

pleinement leur rôle dans la société afin de développer leur patrimoine culturel et de bénéficier dans leur vie quotidienne des mêmes droits que tous les autres jeunes ;

— les mesures et programmes visant à prévenir et à combattre les préjugés raciaux et la xénophobie, notamment chez les jeunes ;

— la nécessité d'encourager les organisations et services de jeunesse aux niveaux local, national et international à associer davantage les jeunes immigrés, réfugiés et membres de minorités ethniques à leurs activités afin de promouvoir la compréhension mutuelle et de prévenir les préjugés raciaux ;

— la nécessité d'encourager une participation directe des organisations, sous l'impulsion et au profit des jeunes immigrés, réfugiés et membres de minorités ethniques.

2.2. La cohésion sociale se trouve affaiblie lorsqu'il existe un nombre croissant de jeunes marginalisés du fait, par exemple, qu'ils sont coupés des structures éducatives existantes. Dans le cadre d'une politique cohérente de la jeunesse, il faudrait définir en association avec ces jeunes des projets pour répondre à leurs besoins.

A cet égard, la conférence attire l'attention sur l'importance :

— de mesures destinées à renforcer les structures familiales facilitant ainsi l'intégration des jeunes dans la société ;

— de programmes et projets visant à répondre aux besoins de ces jeunes en renforçant les réseaux au niveau local, en recourant aux organismes qui s'occupent d'améliorer les possibilités de formation et d'emploi et en mettant des conseils et des services à la disposition des jeunes ;

— de l'action des services, agences et organisations qui sont spécialisés dans le travail avec les jeunes marginalisés et défavorisés et qui cherchent à leur procurer un emploi, à leur assurer un logement convenable et à les réintégrer dans la société ;

— du renforcement ou de la création de services de conseil, œuvrant en étroite coopération avec les animateurs de jeunesse, les travailleurs sociaux et les éducateurs spécialisés et autres, au profit des jeunes spécialement exposés ;

— de la promotion de campagnes contre l'usage de la drogue, l'abus d'alcool et de tabac et le SIDA conçues de façon à toucher réellement les jeunes.

3. *La situation des jeunes filles et des jeunes femmes dans la société, sous l'angle de leurs possibilités en matière d'éducation, de plein emploi, d'intégration sociale et de participation à la vie publique*

La politique concernant la situation des jeunes filles et des jeunes femmes doit se situer au point d'intersection de la politique de la jeunesse et de la politique de promotion de la femme. Les jeunes femmes sont doublement handicapées : étant jeunes, elles sont des nouvelles venues, par exemple, sur le marché du travail, et n'influencent guère les décisions, à quelque niveau qu'elles se prennent. Etant des femmes, elles ne font usage que d'une partie relativement restreinte du vaste éventail de possibilités d'éducation, occupent une gamme limitée d'emplois, ont des salaires inférieurs à ceux des hommes, ne profitent pas dans la même

Faced with this situation, specific programmes aiming at full equality, integration and participation are still needed.

In particular, the conference :

- recommends the promotion of measures in education to influence the orientation of both girls and boys towards a life with public as well as family responsibilities ;

- recommends that measures be taken to provide young women with better access to and promotion in education, vocational training and employment, including the non-traditional areas ;

- recommends the improvement, for both young women and men, of possibilities for combining a professional life and social and political activities with private responsibilities through facilities such as parental leave, child care and equal distribution of tasks within the family ;

- recommends measures to ensure a fair tax regime and property rights ;

- recommends measures to prevent and combat sexual violence and harassment against girls and young women ;

- draws attention to the vital contribution which youth work and youth organisations can make in this field and recommends action to promote the participation of girls in political decision-making at all levels in society ;

- endorses efforts to create equal opportunities in all aspects of economic, social, cultural, industrial and political life, and, where appropriate, the creation of equal opportunities commissions.

Theme 2
International co-operation
in developing youth policies
with special emphasis
on the Council of Europe's activities in the field

1. Research and studies of the situation and needs of young people on national and international levels, and the encouragement of comparative approaches to youth research in Europe

Youth policy planning at local, regional, national and international levels needs reliable data on the situation of young people, based on appropriate research. Young people and their organisations could usefully be involved in the youth research process and should not only be the object of such research.

The conference recommends that the Contracting Parties to the European Cultural Convention should :

- encourage independent youth researchers and institutes to undertake comparable youth research and studies on national and European levels ;

- promote the development of a multidisci-

measure qu'eux des ressources offertes en matière de loisirs et peuvent être victimes de harcèlement sexuel.

Face à cette situation, des programmes spécifiques visant à assurer pleinement leur égalité, leur intégration et leur participation restent nécessaires.

En particulier, la conférence :

- recommande de promouvoir des mesures en matière d'éducation pour inciter les jeunes des deux sexes à assumer des responsabilités tant publiques que familiales ;

- recommande de prendre des mesures pour faciliter l'accès des jeunes femmes à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi, y compris dans les secteurs non traditionnels, et pour favoriser leur réussite ;

- recommande d'améliorer les possibilités pour les jeunes des deux sexes de combiner leur vie professionnelle et leurs activités sociales et politiques avec leurs responsabilités privées grâce à des mesures telles que le congé parental, la garde des enfants et la répartition égale des tâches au sein de la famille ;

- recommande de prendre des mesures pour assurer un régime fiscal équitable et des droits de propriété ;

- recommande de prendre des mesures pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement sexuels contre les jeunes filles et les jeunes femmes ;

- attire l'attention sur le rôle essentiel que l'action en faveur de la jeunesse et les organisations de jeunesse peuvent jouer dans ce domaine et recommande d'agir pour promouvoir la participation des jeunes filles aux prises de décisions politiques à tous les niveaux de la société ;

- approuve les efforts tendant à réaliser l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle, industrielle et politique ainsi que, le cas échéant, à créer des commissions pour l'égalité des chances.

Thème 2
La coopération internationale
au développement des politiques de jeunesse,
compte tenu notamment
des activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine

1. Recherches et études sur la situation et les besoins des jeunes aux niveaux national et international, et encouragement des approches comparatives pour la recherche en matière de jeunesse en Europe

La planification des politiques de la jeunesse aux niveaux local, régional, national et international requiert des données fiables sur la situation des jeunes, obtenues grâce à des recherches appropriées. Les jeunes et leurs organisations pourraient utilement être associés à ces recherches : ils ne devraient pas seulement en constituer l'objet.

La conférence recommande aux Parties contractantes à la Convention culturelle européenne :

- d'encourager des chercheurs et des instituts indépendants à entreprendre des recherches et des études comparables sur la jeunesse aux niveaux national et européen ;

- de promouvoir la mise en place d'un

plinary national network of youth researchers and appropriate European co-ordination in this field ;

— encourage the dissemination to youth workers and youth organisations of the results obtained in research by local, regional, national and international authorities, with a view to wider application as appropriate ;

— draw attention to these points, as well as a further discussion on questions presented to the conference on this matter, to the relevant bodies within the Council of Europe.

2. *Youth exchange and mobility in Europe, the emergence of a youth information network and the extension of the youth card project*

Youth exchange and increased youth mobility are important aspects of strategies to prepare young people for the future. By the year 2000, the cultural, social, political and economic situation may be marked by a freer flow of information, persons, goods and services, and by more fully developed international mass media. Youth information and counselling services, programmes for intercultural learning and the introduction of a European youth card can be contributions to the promotion of mobility and youth exchange.

With regard to youth exchange in Europe, the conference :

— invites each member state which is a Contracting Party to the European Cultural Convention to include within existing cultural agreements a paragraph on youth ;

— recommends that, as far as possible, the benefits of youth exchange and youth mobility should be made available to young people in all countries which are Contracting Parties to the European Cultural Convention, and encourages an opening up to other countries.

— notes the benefits of youth exchange programmes established and managed by young people, to secure the involvement and co-responsibility of the young and to secure equal participation by girls and boys ;

— stresses the importance of improving the educational quality of youth exchange programmes and of trying to secure for participants the same opportunities as those given to youth in the host country ;

— welcomes exchange programmes for handicapped youth and other disadvantaged youth groups ;

— notes the advantages of intercultural learning in international work and improved opportunities for the young to participate in the programmes of the European Youth Centre and the European Youth Foundation ;

— takes note of the study of existing barriers to youth mobility in Europe.

With regard to the concept of a European youth card, the conference :

réseau national pluridisciplinaire de chercheurs en matière de jeunesse ainsi qu'une coordination européenne appropriée dans ce domaine ;

— d'encourager la diffusion auprès des animateurs et des organisations de jeunesse des résultats des recherches menées par les autorités locales, régionales, nationales et internationales, en vue de leur application la plus large lorsqu'il y a lieu ;

— d'attirer l'attention des organes compétents du Conseil de l'Europe sur ces points et de les inviter à discuter plus avant les questions présentées à la conférence en la matière.

2. *Les échanges et la mobilité des jeunes en Europe, l'émergence d'un réseau d'information sur les questions de jeunesse et l'extension du projet concernant la carte jeunes*

Les échanges de jeunes et l'accroissement de leur mobilité sont des aspects importants des stratégies de préparation des jeunes à l'avenir. D'ici à l'an 2000, la situation culturelle, sociale, politique et économique pourra être marquée par une circulation plus libre de l'information, des biens, des personnes et des services et par un développement plus complet des moyens de communication de masse au niveau international. Des services de conseil et d'information pour les jeunes, des programmes d'apprentissage interculturel et l'introduction d'une carte jeunes européenne peuvent contribuer à favoriser la mobilité et les échanges de jeunes.

En ce qui concerne les échanges de jeunes en Europe, la conférence :

— invite chaque Etat membre partie à la Convention culturelle européenne à inclure un paragraphe sur la jeunesse dans les accords culturels en vigueur ;

— recommande que les avantages inhérents aux échanges et à la mobilité des jeunes soient autant que possible étendus aux jeunes de tous les Etats parties à la Convention culturelle européenne, et encourage l'ouverture vers d'autres pays ;

— note l'intérêt que présentent des programmes d'échanges de jeunes établis et gérés par les jeunes eux-mêmes, pour garantir leur implication et leur coresponsabilité ainsi que pour assurer la participation égale des jeunes des deux sexes ;

— souligne l'importance d'améliorer la qualité éducative des programmes d'échanges de jeunes et de chercher à assurer aux participants à ces programmes les mêmes possibilités que celles qui sont offertes aux jeunes du pays d'accueil ;

— se félicite des programmes d'échanges destinés aux jeunes handicapés et à d'autres groupes de jeunes défavorisés ;

— relève l'intérêt que présentent l'apprentissage interculturel dans le cadre de l'action internationale en faveur de la jeunesse et l'amélioration des possibilités de participation des jeunes aux programmes du Centre européen de la jeunesse ;

— prend note de l'étude sur les obstacles à la mobilité des jeunes en Europe.

En ce qui concerne le concept d'une carte jeunes européenne, la conférence :

— notes the progress achieved in this field since its first meeting in December 1985, especially through the Lisbon Convention of 1 June 1987 and the declaration signed in Paris 10 March 1988 ;

— encourages the establishment or further development of national youth card schemes where appropriate, taking into account each country's needs, legislation, practice and tradition and, where appropriate, the views of youth organisations ;

— recommends that the advantages and reductions offered by a youth card in each country concerned cover the following fields in particular: culture, sport, leisure time, transport and lodging, in order to arrive at a unified European system.

With regard to youth information in Europe, the conference :

— underlines the need to develop different concepts of information, documentation and counselling for young people, based on different models and working methods and the different needs of young people, and to improve the methods used for identifying young people's needs in this respect ;

— encourages co-operation between youth organisations and local authorities concerned with matters of informing and counselling young people ;

— underlines the need for international co-operation and co-ordination in the field of youth information services and acknowledges the experience acquired by ERYICA in developing a European network of youth information and counselling services ;

— endorses the need to develop training programmes for improving the skills of personnel in youth information and counselling services.

3. *The role and methods of the Council of Europe in promoting European youth co-operation with a view to improving the possibilities of international youth organisations; the need to include new partners in the work, and the relations to the youth policy of the European Communities*

The Council of Europe's approach to youth work and youth initiatives and its close connection with youth organisations through the principle of co-management in decision-making on questions of concern to youth remains valid and original. It should be maintained and enlarged wherever appropriate.

On the basis of a recommendation from the 1st Conference of European Ministers responsible for Youth, a special working party has analysed the Council of Europe youth structures. The conference welcomes the report of the working party and expresses the hope that the Committee of Ministers will arrive at a good solution.

With regard to the future activities of the Council of Europe in the youth field, the conference :

Bearing in mind the importance of strengthening the awareness in all young people of their identity as

— prend note des progrès réalisés en la matière depuis qu'elle s'est réunie la première fois en décembre 1985, progrès dont témoignent notamment la Convention de Lisbonne du 1^{er} juin 1987 et la déclaration signée à Paris le 10 mars 1988 ;

— encourage la création ou l'extension de systèmes nationaux de cartes jeunes lorsqu'il y a lieu, compte tenu des besoins de la législation, de la pratique et de la tradition de chaque pays et, le cas échéant, des vues des organisations de jeunesse ;

— recommande que les avantages et réductions liés à la carte jeunes dans chaque pays concerné portent notamment sur les domaines suivants: culture, sport, loisirs, transport et hébergement, afin de parvenir à un système européen unifié.

En ce qui concerne l'information des jeunes en Europe, la conférence :

— souligne la nécessité de définir différents concepts d'information, de documentation et de conseil pour les jeunes suivant différents schémas et méthodes de travail et en fonction des différents besoins des jeunes ainsi que d'améliorer les moyens d'identifier ces besoins ;

— encourage la collaboration entre les organisations de jeunesse et les autorités locales qui s'occupent des questions d'information et d'orientation des jeunes ;

— souligne la nécessité d'une coopération et d'une coordination internationales dans le domaine de l'information des jeunes et reconnaît l'expérience acquise par ERYICA dans le développement d'un réseau européen de structures d'information et de conseil pour les jeunes ;

— souscrit à la nécessité de définir des programmes de formation afin d'améliorer les compétences du personnel des services chargés d'informer et de conseiller les jeunes.

3. *Le rôle et les méthodes du Conseil de l'Europe en ce qui concerne le développement de la coopération européenne en matière de jeunesse dans le but d'améliorer les possibilités des organisations internationales de jeunesse; la nécessité d'associer à cette tâche de nouveaux partenaires et les relations avec la politique de jeunesse des Communautés européennes*

L'approche du Conseil de l'Europe en matière d'activités et d'initiatives de jeunesse et les relations étroites qu'il entretient avec les organisations de jeunesse par l'application du principe de cogestion dans les prises de décision concernant les questions qui intéressent les jeunes demeurent valables et originales. Elles devraient être maintenues et élargies chaque fois qu'il y a lieu.

Sur la base d'une recommandation de la 1^{re} Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse, un groupe de travail spécial a analysé les structures concernant la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe. La conférence se félicite du rapport de ce groupe de travail et exprime l'espoir que le Comité des Ministres arrivera à une bonne solution.

En ce qui concerne les activités futures du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, la conférence :

Ayant à l'esprit l'importance qu'il y a à renforcer chez tous les jeunes le sentiment de leur identité

Europeans, regardless of whether they are citizens of a member state of the European Communities ;

Bearing in mind the intentions declared when establishing the European Youth Foundation that it should be open towards the broadest possible concept of Europe,

Reaffirms its support for the role of the European Youth Centre with regard to its vocation in the fields of education, training, information, documentation and research on youth matters, and of the European Youth Foundation with regard to its flexibility, independence and openness in respect of the forms and types of support to youth activities ;

Reaffirms the important role of intergovernmental co-operation in the youth field with regard to implementing youth policy recommendations on participation, mobility and information, and as a basis for an exchange of information and experience on national youth policies ;

Underlines the equal possibilities of all states, Contracting Parties to the European Cultural Convention, to participate in the Council of Europe's activities in the youth field ;

Recommends to the appropriate bodies within the Council of Europe further consideration of the introduction, subject to the resources available, of :

— a fellowship programme for youth workers, youth information and counselling staff and youth researchers ;

— a trainee programme with emphasis on intercultural learning and teaching practice at the European Youth Centre ;

— model programmes for the training needs of youth information staff and youth exchange organisers ;

Asks the Commission of the European Communities, through the appropriate channels of the Council of Europe, to consider how and on what basis participation in their youth programmes might be opened to countries party to the European Cultural Convention ;

Agrees to recommend that the Governing Board of the European Youth Foundation should be invited to :

— consider what priorities it intends for the use of its existing resources ;

— study the possibility of enlarging and placing great significance on the action of the European Youth Foundation by envisaging measures aimed at, for example :

- expanding the number of participating states ;
- increasing the resources for its actions by diversifying the origin of these resources beyond those of governments ;
- diversifying its fields of activity and co-operation ;

européenne, qu'ils soient ou non citoyens d'un Etat membre de la Communauté européenne ;

Ayant à l'esprit l'intention qui a présidé à la création du Fonds européen pour la jeunesse et qui était de l'ouvrir à une conception aussi large que possible de l'Europe,

Réitère son soutien au rôle joué par le Centre européen de la jeunesse, conformément à sa vocation, dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'information, de la documentation et de la recherche sur les questions de jeunesse, et par le Fonds européen pour la jeunesse, eu égard à sa souplesse, son indépendance et son ouverture pour ce qui est des formes et types de soutien aux activités de jeunesse ;

Réaffirme le rôle important de la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse quant à la mise en œuvre des recommandations relatives à la participation, à la mobilité et à l'information des jeunes, et en tant que base pour un échange d'informations et d'expériences sur les politiques nationales de la jeunesse ;

Souligne les possibilités, égales pour tous les Etats parties à la Convention culturelle européenne, de participer aux activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse ;

Recommande aux organes compétents du Conseil de l'Europe d'examiner plus avant la possibilité de mettre en place, sous réserve des ressources disponibles :

— un programme de bourses pour les animateurs de jeunesse, les personnes chargées d'informer et de conseiller les jeunes et les chercheurs en matière de jeunesse ;

— un programme de stages mettant l'accent sur l'apprentissage interculturel et la pratique pédagogique au Centre européen de la jeunesse ;

— des programmes types tenant compte des besoins de formation des personnes chargées d'informer les jeunes et des organisateurs d'échanges de jeunes ;

Invite la Commission des Communautés européennes, par les canaux appropriés du Conseil de l'Europe, à examiner de quelle manière et sur quelle base la participation aux programmes de jeunesse communautaires pourrait être ouverte aux Etats parties à la Convention culturelle européenne ;

Décide de recommander que le Conseil de direction du Fonds européen pour la jeunesse soit invité :

— à déterminer un ordre de priorité pour l'emploi de ses ressources actuelles ;

— à étudier la possibilité d'élargir l'action du Fonds européen pour la jeunesse et de lui accorder une grande importance en envisageant des mesures tendant, par exemple, à :

- élargir le nombre des Etats participants ;
- augmenter, en diversifiant leurs origines, les ressources affectées à son action ;
- diversifier ses domaines d'activité et de coopération ;

- encouraging greater participation of youth in activities and planning ;

— initiate a comparative study concerning the encouragement and support given to youth organisations and initiatives at both governmental and non-governmental levels ;

— consider what steps can be taken to associate European institutions working in the field of youth with the activities of the European Youth Foundation, through the appropriate institutional procedures and in the framework of possible revised statutes ;

Agrees to examine at their next meeting, an interim report on the evolution of these matters and more specific recommendations arising from the report requested here.

- favoriser une participation plus large des jeunes aux activités et à la programmation ;

— à commencer une étude comparative sur l'encouragement et le soutien accordés aux organisations et initiatives des jeunes au niveau tant gouvernemental que non gouvernemental ;

— à examiner les moyens d'associer à l'action du Fonds européen pour la jeunesse, selon des modalités appropriées et dans le cadre de statuts éventuellement révisés, les institutions européennes œuvrant dans le domaine de la jeunesse ;

Décide d'examiner, lors de sa prochaine réunion, un rapport intérimaire sur l'évolution des questions et les recommandations plus précises qui pourraient en découler.